



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2 DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CAMVS

Par arrêté n°1244 en date du 12 novembre 2025 le Président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) a prescrit l'ouverture d'une **enquête publique relative à la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CAMVS**, conformément aux articles L.153-36 à L.153-44 du Code de l'urbanisme ;

Caractéristiques principales de la modification : La procédure porte notamment sur :

- La modification de certaines OAP à vocation habitat et économique ;
- La suppression et création d'emplacements réservés ;
- L'évolution du règlement écrit et graphique afin de les mettre en cohérence avec les modifications envisagées ;
- La correction des erreurs matérielles ou manifestes d'appréciation du PLUi de la CAMVS.

Durée de l'enquête : L'enquête publique se déroulera du **mardi 2 décembre 2025 à 9h00 au jeudi 18 décembre 2025 à 17h30**, soit 17 jours consécutifs.

Le dossier complet sera tenu à la disposition du public :

- En mairie de Gognies-Chaussée et d'Aulnoye-Aymeries
- Au Pôle Accueil de la CAMVS, situé 18 rue du 145ème Régiment d'Infanterie à Maubeuge,

Aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le registre sera mis à disposition au Pôle Accueil de la CAMVS.

Le dossier d'enquête public est également consultable sur le site internet de la CAMVS : www.agglo-maubeugevaldesambre.fr

Modalités de participation du public : Pendant toute la durée de l'enquête, **les observations du public** pourront être :

- Inscrites sur **le registre d'enquête papier** disponible au siège de l'enquête ;
- Adressées par **courrier postal** à : Monsieur le Commissaire Enquêteur – Enquête publique MDC2-PLUi CAMVS – 1 Place du Pavillon – BP 50234 – 59603 MAUBEUGE Cedex
- Envoyées par **courriel** à l'adresse dédiée : enquetepublique.mdc2@amvs.fr

Toutes les contributions reçues seront annexées au registre d'enquête.

Présence du commissaire enquêteur : Monsieur Stéphane DEVOUCOUX, désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n°E25000142/59 du 07 octobre 2025 du Président du Tribunal Administratif de Lille, se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations :

Au Pôle Accueil :

Mardi 2 décembre 2025 de 09h00 à 12h00

Jeudi 18 décembre 2025 de 14h00 à 17h30

En mairie de Gognies-Chaussée :

Vendredi 5 décembre 2025 de 09h00 à 12h00

En mairie d'Aulnoye-Aymeries :

Mercredi 10 décembre 2025 de 14h00 à 17h00

Mesures de publicité : Conformément aux articles R.123-11 et R.123-12 du Code de l'environnement :

- Le présent avis fera l'objet d'une publication dans deux journaux diffusés dans le département (La Voix du Nord et L'Observateur de l'Avesnois) au moins 15 jours avant le début de l'enquête et dans les 8 premiers jours de l'enquête ;
- Il sera affiché de manière visible et lisible dans les mairies concernées, au siège de la CAMVS pendant toute la durée de l'enquête ;
- Il est également publié sur le site internet : <https://www.agglo-maubeugevaldesambre.fr>

Après l'enquête : À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification de droit commun n°2 du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques du public, des communes et des Personnes Publiques Associées, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la CAMVS. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête :

- Au Pôle Accueil de la CAMVS (18 rue du 145ème RI à Maubeuge) ;
- Sur le site internet de la CAMVS.

Renseignements complémentaires :

La Direction de l'Aménagement de l'espace et de l'Urbanisme de la CAMVS se tient à la disposition du public pour tout renseignement relatif à l'enquête publique : 03 27 53 01 00 / urbanisme.durable@amvs.fr